

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2-2016

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 300-2015**

---

#### **PRENEZ AVIS :**

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **5 avril 2016**, le premier projet de règlement suivant et intitulé :

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2-2016**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Ajouter l'article 465.1 concernant les normes pour des bâtiments temporaires pour la sous-catégorie : Établissement d'enseignement P202 ;
- Modifier le tableau 38 de l'article 608 concernant le nombre obligatoire de cases de stationnement pour les usages du groupe « communautaire (P) ».

2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 3 mai 2016, à 19 h**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.

3. L'objectif de ce projet de règlement est :

- D'ajouter l'article 465.1 concernant les normes pour des bâtiments temporaires pour la sous-catégorie : Établissement d'enseignement P202 ;
- De modifier le tableau 38 de l'article 608 concernant le nombre obligatoire de cases de stationnement pour les usages du groupe « communautaire (P) ».

4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

5. Que le projet de règlement numéro 300-2-2016 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 26 avril 2016.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville